

Compte-rendu de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 05 octobre 2015 de 20h30 à 22H00.

Étaient présents : DETHUNE Catherine, STEPHAN Murielle, MOLINIER Denis, SALLET Claude, DESIRANT Françoise, GUICHON Julie, CHEVRIER Catherine, DEFORGE Marc et THILL Sébastien.

Absents excusés : MATHIOTTE Arnaud avait donné procuration à MOLINIER Denis
WOLTER Sylvain

Secrétaire de séance : STEPHAN Murielle

Approbation des comptes-rendus des réunions du 7 et 15 septembre 2015

Les comptes rendus sont approuvés par 9 voix pour et 1 abstention.

Un point à l'ordre du jour est à rajouter : Décision modificative

Décision modificative n°3

Une convention a été signée avec Airbus concernant le désherbage d'une piste lors des essais de l'A400M. Une indemnité va être versée à la commune pour un montant global de 15 700€. Cette somme se décompose de la façon suivante : 1300 € pour la commune et 7 200 € pour chacune des 2 associations, charge à la collectivité de redistribuer la somme de 14 400€.

Le compte pressenti (678) n'avait pas été abondé lors du budget 2015 car le conseil municipal n'avait pas connaissance de cette opération.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de transférer du compte 61523 « entretien voies et réseaux » au compte 678 « autres charges exceptionnelles », la somme de 14 400€.

Aliénation terrain communal

Madame le Maire rappelle que le terrain sis 3 rue de Mairy jouxtant l'ancien presbytère, va être prochainement vendu. Lors du relevé établi par le géomètre et après réception du document d'arpentage, il s'avère que la superficie cédée de la parcelle n° 848 est de 496 m² et non 480 m² comme indiquée sur la délibération n° 2498.

Les membres du conseil municipal, décident à l'unanimité, de retirer la délibération n° 2498 du 2 juin 2014.

Les parcelles suivantes : 496 m² sur la parcelle E 848, 26m² pour la parcelle E 529 et 26 m² pour la parcelle E 539, situées en zone UD seront vendues au prix de 25 000 € pour l'ensemble.

Les acquéreurs, Monsieur et Madame Leclère, devront s'acquitter des frais annexes (frais de notaire,...).

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité et autorise Madame le Maire à poursuivre la réalisation de cette aliénation aux conditions énoncées ci-dessus.

Changement de bureau de vote

Suite aux travaux d'accessibilité réalisés à la mairie, Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de réintégrer le bureau de vote pour tous les prochains scrutins dans les locaux réhabilités au 1 rue de Nuisement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de transférer le bureau de vote à la mairie.

Indemnités de fonction maire et adjoints : Nouveau dispositif

Madame le Maire informe l'assemblée qu'à compter du 1er janvier 2016, le montant de l'indemnité des maires et adjoints ne sera plus fixé par le conseil municipal mais par le code général des collectivités territoriales, à l'indice maximal. Par courrier, les élus concernés peuvent demander une baisse de leur indemnité.

En date du 28 septembre 2015, Mesdames Déthune et Stéphan et Messieurs Molinier et Sallet, ont demandé à ce que leur indemnité soit maintenue à 80% du montant de l'indice maximal.

Le conseil municipal prend acte de cette décision, à l'unanimité.

La revalorisation en fonction de l'évolution de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique sera automatiquement effectuée.

Les indemnités des élus en 2016 seront égales aux montants de 2015.

Compte-rendu de la CCMC: voir panneau d'affichage

Redynamisation de l'aérodrome : entrevue avec Quadran

Dans le cadre des projets de redynamisation du terrain d'aviation, Denis MOLINIER et Claude SALLET ont reçu Monsieur Sylvain MAËS, chef de projet de la société QUADRAN « Energies libres »

Cette société dont la direction régionale nord est basée à Châlons-en-Champagne, est productrice d'énergies renouvelables. Elle développe parallèlement les énergies éoliennes, photovoltaïques, hydrauliques et de biomasse.

Les attentes de la commune :

- Location de la piste désaffectée du terrain d'aviation à une société désireuse d'y implanter des panneaux photovoltaïques.
- Elle n'envisage pas de participer financièrement à l'étude du projet et au fonctionnement du futur site.

Les caractéristiques du terrain proposé :

- Activités aéronautiques (la zone dédiée actuellement à l'aéromodélisme n'est pas pérenne)
 - Le fauchage des pistes réalisé par un agriculteur, lié par une convention et non un fermage.
 - La présence de la voie romaine dans la partie haute du terrain.
 - Surface dépourvue d'arbres et buissons.

La société Quadran est intéressée par le terrain car :

- Géographiquement il s'insère parfaitement dans leur plan de développement autour de Châlons.
- Techniquement il ne présente pas de difficultés d'implantation.
- Son entretien est régulier ainsi aucun retour à l'état sauvage possible (pas de risque d'y trouver une plante protégée).

Le seul inconvénient pour la société QUADRAN :

- Problème de la connexion au réseau EDF, le site de Compertrix étant proche de la saturation.

En parallèle, des actions pouvaient être menées :

- Un contrat avec l'agriculteur pour qu'il puisse y faire paître son troupeau.
- Ensemencer le terrain avec des fleurs mellifères et proposer à un apiculteur d'y mettre ses ruches.
- Implanter des haies sur la périphérie.

Caractéristiques de production et retombées financières :

Au vu de la superficie du terrain (13,4ha) et de l'évolution des technologies de fabrication des cellules photovoltaïques, l'installation serait en mesure de produire 6 à 7MwC, pour une durée d'exploitation de \pm 25 ans.

La réalisation de ce type de projet nécessite un développement de 2 à 3 ans suivi de 3 à 4 mois de travaux. Mais on peut envisager une phase de développement plus rapide avec dépose du permis de construire au printemps 2016 afin de bénéficier des retombées de la tenue du COP 21 à Paris fin 2015.

Les revenus auxquels peut s'attendre la commune :

- Loyer : de 700 à + de 1 000 €/ha soit entre 9 000€ et 13 000€ par an.
- Fiscalité de l'IFER (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux) : La commune est liée par un régime de fiscalité additionnelle à la CCMC. La municipalité pourrait également percevoir annuellement 50% de 7270€/MwC, soit environ 23 500€.

Le démantèlement de l'installation est prévu à la fin de l'exploitation

La société Quadran a implanté à Bétheniville, une centrale de panneaux photovoltaïques (10-11 hectares), similaire à celle envisagée.

Questions diverses

- Un riverain de la rue de la Gare est embêté avec un arbre de la rivière qui est en train de pousser son mur : soit intervention des employés communaux si c'est de leur compétence sinon intervention d'une société extérieure.

- les entreprises ayant répondu favorablement à l'implantation de leur signalétique dans le village, se demandent quand elle va être installée. La signalétique sera posée dès la fin des travaux de la traverse.

- Les riverains de la rue du Nergone se demandent quel est l'avenir du terrain en face de chez eux car il est à l'abandon : la question va être posée aux propriétaires.

- Des automobilistes ont remarqué que des jeunes jouaient au ballon devant la mairie et faisaient rebondir le ballon sur les murs de la mairie. Certains sont sur des skates. Il leur sera rappelé que les trottoirs sont réservés en priorité aux piétons